



EUROPA SI NEAMUL ROMANESC

FOAIA MISCARII ROMÂNE PENTRU UNITATEA EUROPEI

Mensile. Spedizione abb. postale Gruppo III 70% - 00187 Roma, Foro Traiano 1/A, Tel.(06)679.77.85

PROBLEME EUROPENE:

AXA FRANCO-GERMANĂ

Nu de mult s-au comemorat treizeci de ani de la semnătura, de către generalul de Gaulle și Cancelarul Konrad Adenauer, a "Tratatului dela Elysee" (1963) de prietenie și strânsă colaborare între Paris și Bonn. S-a constatat, cu această ocazie, că situația raporturilor între cele două State a evoluat între timp simțitor, nu numai favorabil.

Germania s-a unificat, a devenit deosebit de puternică și prosperă, plasându-se așa-zicând în fruntea tuturor țărilor europene. În ciuda substanțialelor dificultăți determinate de realipirea Republicii ex-comuniste, antrenând anumite dezechilibre, economia germană rămâne cea mai solidă din Europa.

Politologii au dibuit însă anumite puncte de contact franco-germane devenite în consecință incerte, repercutându-se asupra proiectului european, pe care unii comentatori din cei mai prestigioși îl consideră chiar pornit pe panta dislocării.

Ceea ce se teme este o eventuală hegemonie germană (manifestată chiar sub pelerina europeană), o tentativă din partea Bonn-ului de a se apropia de Rusia, paralel cu reînvierea efectivă a unei Mitteleurope de inspirație pur nemțească.

Astfel de perspective sunt evocate și în marginea unei atitudini extrem de ferme a Băncii de Stat germane, atât pe piața monetară internațională, unde ea se opune dezordinilor apărând poziția dominantă a mărcii, cât și în cadrul Uniunii economice, în impasul comercial creat de GATT.

Este neîndoios că Europa pe cale de a deveni unită se sprijină în mod principal pe axa franco-germană, expresiune a reconcilierii spectaculare între cele două popoare. Conștiente de dependența creată prin forța lucrurilor între părțile în

cauză, ele reclamă mai multă cooperare pe măsură ce înregistrează semne tot mai nete de neliniște și suspiciune reciprocă.

Chestiunea raporturilor franco-germane ia un aspect și mai grav pe tema apărării europene. Aspectul militar propriu-zis al proiectului de uniune continentală este semnificativ ilustrat pe acest plan în primul rând de *Brigada franco-germană* concepută în 1987 (vizând atunci încă Pactul de la Varșovia...) și în vigoare din octombrie 1991. Este vorba de o unitate mixtă numărând 4200 oameni, având un stat-major conjunct, cu limba oficială alternativ franceză și germană: două batalioane germane de infanterie motorizată și de cavalerie blindată.

Această brigadă "simbolică" urmează a fi integrată - la sfârșitul anului 1993 - în *Corpul de Armată European* ("*Eurocorp*"), ale cărui caracteristici generale au fost stabilite în mai 1992. De o forță de 35-40.000 de oameni, unitatea va fi constituită din elemente franceze și germane, dar cât mai curând și de altele: spaniole, belgiene, luxemburgheze...(Unificarea tipului de arme și de vehicule, precum și inserțiunea unei dispozițiuni corespunzătoare în Constituția germană, mai pun încă probleme în calea realizării concrete a acestui proiect, dar un Consiliu de apărare (comun) franco-german s-a și constituit la nivel înalt.

Eurocorpul reunind unități terestre și aeriene, va deveni operațional în 1995, și va face parte din cadrele Alianței Atlantice (incidental al Uniunii Europei Occidentale). Umbrela atlantică protejează o Europă cu conture vagi plasată pe un pedestal încă imperfect definit. În Franța - ca și în alte State membre ale Comunității - chestiunea este comentată, în cercuri nu excesiv de reduse, și din punctul de vedere al independenței naționale.

În orice caz, bemolul strecurat pe acordul franco-german își răsfrânge efectele și asupra armoniei relațiilor între puterile occidentale chiar dacă înțelegerea franco-germană este și rămâne un "eveniment devenit istoric".

Se tratează un aspect esențial, între altele nu mai puțin grave, al unei construcții europene în luptă cu multiple obstacole, dar care înaintează totuși cu pași mărunți.

Într-o astfel de lumină, perspectiva uniunii continentale nu ne mai poate lăsa indiferenți. A instiga țările din Est la un entuziasm fără rezerve este iarăși o greșeală și nu o mană cerească - un unic și optim leac corespunzând miraculos tuturor metehnelor prezentului.

J. C. D.

LETTRE OUVERTE AUX PARTICIPANTS DE LA RÉUNION

SCIENTIFIQUE À FLORENCE

Milan Vanku

Mes collègues estimés,

Etant dans l'impossibilité d'être avec vous parce que je ne suis pas invité à participer à cette réunion, j'en exprime mon regret. Bien que j'aie annoncé ma communication aux organisateurs ils se sont réglés d'après la politique du jour appliquée contre mon Pays - la Yougoslavie, considérant qu'il est mieux que je ne me trouve pas entre vous pour éviter la conversation avec les participants et la présentation du revers de la médaille de la politique actuelle imputée à mon Pays.

Quelques-uns d'entre vous qui ont participé à la réunion scientifique dédiée au problème "Le Plan Briand d'union fédérale européenne", tenue les 19-21 septembre 1991 à Genève, sont informés que j'avais présenté en cette occasion le thème "La Yougoslavie et le Plan Briand", en mettant en relief que le noble plan de Briand avait été accepté par dix petits Pays. Il n'avait pas réussi à être réalisé par les grandes puissances, qui n'avaient pas eu l'intérêt de voir l'Europe unie.

Et actuellement, après soixante ans, nous avons la même situation quand il s'agit d'une tentative d'unir l'Europe fédérale.

En tenant compte de la façon d'agir des grandes puissances à l'égard des petits Pays, l'Europe fédérale ne pourrait être réalisée même dans une période très longue si les grandes puissances ne changeaient pas leur politique à l'égard des petits Etats.

Le meilleur exemple est offert par mon Pays - la Yougoslavie. Si la Communauté Economique Européenne continuait à mettre à exécution sa politique à l'égard des petits Pays, je suis bien disposé à croire que mes petits-fils ne seraient pas en possibilité eux-mêmes de former l'Europe fédérale unie, en premier lieu parce que ne le désire pas le grand allié, les Etats Unis d'Amérique, qui impose la

politique aussi à l'Organisation Mondiale à laquelle sont obligés de se soumettre les grands alliés européens. C'est le futur qui changera peut-être cette situation.

Je vous demande, chers collègues, quel droit a une communauté économique à faire disperser un état qui existe depuis de 70 ans en rendant en même temps possible la sécession à quelquesunes de ses parties, quoique la Yougoslavie ne soit pas membre de la dite communauté?

Je suis obligé de recourir un peu à l'histoire pour vous faire connaître la réalité yougoslave, à différence de celle que vous offrent de jour en jour les mass media en Occident, en évitant de vous présenter aussi le revers de la médaille.

Au contraire, tout le monde changerait d'avis en se lançant contre la politique sordide du mensonge.

Mais nous sommes bien convaincus que la vérité emportera la victoire à la fin. À dire la vérité, pourtant certains événements de la crise yougoslave actuelle ont été rendus publics avec retard et le monde devient conscient qui est l'agresseur et qui soutient l'agression et la sécession d'un Pays souverain, qui n'attaquait jamais les autres États dans son histoire, tandis qu'il était plusieurs fois menacé et attaqué; en fin de compte il a réussi à vaincre son ennemi en offrant des victimes humaines et matérielles.

Il est bien connu que l'État Serbe s'est opposé encore en 1371 à l'invasion des Turcs menaçant l'Europe, tandis qu'il a perdu son indépendance sur le Camp du Kosovo en 1389.

L'État Serbe s'est trouvée sous la domination ottomane à peu près cinq siècles. La Serbie s'est libérée de sous le joug ottoman grâce aux insurrections des ans 1804-1815 et à celle de l'an 1815 guidée par Karadjouje Petrovic. Le Congrès de Berlin de l'an 1878 a reconnu l'indépendance à la Serbie, au Monténégro et à la Roumanie.

Quant aux Républiques qui se sont séparées il y a peu de temps de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, elles avaient eu dans le passé la suivante destinée: la Slovénie n'avait en jamais son indépendance, se trouvant sous l'Autriche jusqu'à l'an 1918 quand elle a été incorporée en Yougoslavie; la Bosnie Herzégovine a perdu l'indépendance en 1481 restant sous la domination ottomane jusqu'à l'an 1878 et passant à l'Autriche pour s'incorporer en Yougoslavie en 1918: la Croatie a perdu son indépendance se trouvant puis sous la domination hongroise et autrichienne jusqu'à l'an 1918: quand elle fait partie de la Yougoslavie; la Macédoine n'avait jamais en son indépendance, parce qu'elle se trouvait jusqu'à l'an 1389 dans le cadre de l'État médiéval Serbe pour être incluse après cela dans l'Empire Ottoman en rentrant à la fin dans l'État Serbe en 1912.

L'Autriche a obtenu la Bosnie-Herzégovine à administrer par le Congrès de Berlin en 1878 pour annexer cette province en 1908. La Serbie et le Monténégro ont été attaqués en 1914 par l'Autriche-Hongrie, l'Empire Allemand, l'Empire Ottoman et la Bulgarie, ce qui désignait le commencement de la Première guerre mondiale. Après la guerre les dites provinces ont été annexées à la Serbie et au Monténégro en formant l'État commun de Yougoslavie, qui continuait sa vie jusqu'à l'an 1941 quand il a été envahi à nouveau par l'Allemagne nazie, l'Italie

fasciste, la Hongrie fasciste et la Bulgarie fasciste, en réussissant à se libérer en 1945.

Comme vous voyez, la Serbie et la Yougoslavie n'étaient jamais agresseur dans leur histoire de 70 ans.

Pendant la Première et la Deuxième guerres mondiales la Serbie et le Monténégro ont souffert de grandes victimes humaines et matérielles. Les Pays fascistes qui ont perdu la Deuxième guerre mondiale, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie et la Bulgarie, n'ont pas payé les dommages de guerre.

Voici un aspect véritable de la Yougoslavie, qui a été attaquée et qui a renoncé aux dommages de guerre en s'inspirant aux bons rapports avec les anciens agresseurs. Mais ceux-ci commencent, à partir de l'an 1990, à préparer son morcellement.

A la coalition antiyougoslave de la Deuxième guerre mondiale s'associe maintenant aussi la Communauté Economique Européenne, qui lui donne son assistance en aidant le morcellement et en soutenant les tendances de sécession des provinces yougoslaves.

Ce n'est pas à dédaigner les crimes exécutés pendant la Deuxième guerre mondiale dans le territoire yougoslave de la part des criminels de guerre. Ces crimes présentent un génocide exécuté en principe sur les Serbes.

Le plus grand génocide du monde a été accompli de la part d'une création nazi-fasciste existant entre les ans 1941 et 1945, bien connue sous le nom d'état Indépendant Croate avec son chef Ante Pavelic et les oustachas, qui avaient aussi organisé l'attentat de Marseille en 1934 et tué le roi Alexandre Maradjorjevic et le Ministre français Louis Barthou, en ayant l'assistance de l'Eglise catholique.

Dans un des plus grands camps de concentration de la Deuxième guerre mondiale "Jasenovac" ont perdu la vie plus de 700.000 hommes, femmes et enfants, serbes, Bohémiens et Juifs.

Il n'est pas connu le nombre de ceux qui ont été jetés vifs dans les fosses ou massacrés (privés des yeux ou de quelques membres) et dont les corps ont été jetés dans les fleuve Sava pour continuer à être portés par le Danube jusqu'à la Mer Noire. L'Eglise catholique y offrait son soutien en obligeant les Serbes orthodoxes à passer au catholicisme.

Les prêtres catholiques ont participé d'une manière active au génocide des Serbes en prenant partie aussi aux massacres. La guerre terminée, L'Eglise catholique a rendu possible aux criminels de guerre et aux oustachas guidés par Pavelic d'éviter la punition et de s'enfuir en Amérique.

A son tour, l'Amérique ne les a pas livrés à la justice ni extradés à la Yougoslavie, parce que son service d'informations secrètes avait besoin d'adversaires de la Yougoslavie nouvelle.

Les autres quislings ont aussi exécuté des grands crimes dans le territoire yougoslave pendant la guerre. A ces criminels faut-il attribuer aussi la Division "SS Handjar", dont les participants étaient les musulmans qui ont laissé une mauvaise réputation en se réduisant à une création nazie.

Les nazis ont fusillé à Kragujevac, une ville en Serbie, en un seul jour, le 21 octobre 1941, 7000 hommes, entre lesquels aussi les élèves du lycée, leurs professeurs et leurs directeurs.

Quelle culpabilité avaient ces adolescents à être fusillés? Un tel crime n'était pas connu au monde. Ce crime a provoqué l'interdiction aux Allemands d'entrer à Kragujevac plusieurs années après la guerre. Dans une autre ville serbe les Allemands ont fusillé aussi 6000 hommes en un seul jour.

Les Hongrois ont tué en un seul jour, au mois de janvier 1942, 7000 hommes en les jetant dans les ondes froides du Danube.

Dans le Kosovo les fascistes italiens et les Albanais ont exécuté un grand nombre de Serbes. On considère que pendant la Deuxième guerre mondiale deux millions d'hommes en Yougoslavie ont perdu la vie, quoique ce chiffre soit approximatif.

Au temps du commencement de la guerre en Yougoslavie en 1991 je me trouvais à Paris, où j'avais fait mes recherches dans les Archives diplomatiques du Quai d'Orsay. Mes collègues demandaient ce qui survenait en Yougoslavie. Je leur ai expliqué que la Slovénie et la Croatie désirent se séparer de Yougoslavie par force, ayant à leur disposition le soutien de la coalition de la Deuxième guerre mondiale avec l'Eglise catholique à la tête et les grandes puissances d'Occident, qui ont dirigé leur propagande contre la Serbie et le Monténégro orthodoxes au but de séparer les provinces catholiques de celles orthodoxes en Yougoslavie.

Il est aussi bien connu que l'Eglise catholique s'est assumée la tâche, la Deuxième guerre mondiale terminée de détruire l'Europe Orientale communiste, ce qu'elle a réussi à réaliser.

Quant à moi, j'ai demandé alors à mes collègues s'ils croient que les sommets politiques croate et slovène soient devenus d'un trait démocratiques et que ceux serbes et monténégrins soient restés bolcheviques, ayant en vue que tous les deux appartenaient jusqu'à hier au même sommet politique.

Mes collègues français m'offraient des convictions que les Français ne sont pas encore devenus démocrates après deux cents ans de la Révolution française. Cependant, les grandes puissances d'Occident s'engageaient à toute force de reconnaître au plus vite possible la sécession des anciennes républiques bolcheviques yougoslaves, qui étaient devenues d'un trait démocratiques parce qu'elles en avaient la bénédiction en tant que catholiques.

A présent, le sommet politique croate s'engage, ayant l'assistance de ses amis occidentaux, de se débarrasser de la population serbe de religion orthodoxe qui vit depuis des centaines d'années en Croatie; le but final est d'éliminer la population orthodoxe et de n'y faire rester que les catholiques.

Les élections "libres" en Croatie de l'an 1990 ont donné la majorité au parti "Communauté d'Etat Croate", qui commence à s'armer d'une manière illégale en persécutant les Serbes. Elle importe les armes de l'étranger, forme les organisations paramilitaires en attaquant les localités serbes de la Croatie.

Il faut vous donner une explication: les ancêtres des Serbes vivant en Croatie pendant des siècles ont défendu Vienne en 1683, quand l'Empire Ottoman avait menacé l'Europe Occidentale par l'islamisation. Les Serbes ont évité cette

fois-ci les événements survenus pendant la Deuxième guerre mondiale en saisissant les armes pour se défendre, ce qui a rendu possible d'instituer la Province Serbe en Croatie.

Quant à la Bosnie et l'Herzégovine, nous y avons une guerre civile, où les musulmans et les Croates catholiques combattent contre les Serbes orthodoxes. On ne peut rien dire de précis sur la coalition croato-musulmane et sur sa durée.

Les Serbes insistent à la cantonisation de cette république, tandis que les Musulmans prétendent à un Etat fondamental qui doit embrasser la Bosnie et l'Herzégovine, le Sandjak et l'Albanie, c'est-à-dire les régions dont la population est islamisée en bonne partie.

L'Occident ne voit pas le danger qui menace l'Europe par l'islamisation, qui peut se prolonger jusqu'à Vienne. Les ancêtres de la population indigène y sont les Serbes et les Croates, tandis que les Musulmans présentent la population islamisée pendant la domination ottomane. Il s'agit d'une population qui est purement slave et qui ne parle pas le turc en appliquant l'arabe exclusivement dans le rite religieux.

Il n'est pas nécessaire de souligner que les Musulmans en Bosnie et en Herzégovine, ainsi que ceux du Sandjak sont de race et de langue slaves.

Il est naturel que les musulmans, que le régime communiste a reconnus en nation (une seule exception dans le monde), ont le soutien des mondes arabe et islamique, ce qui leur permet d'effectuer les crimes dans les localités serbes.

Il ne faut pas oublier l'insurrection des Serbes en Bosnie contre l'Empire Ottoman en 1875, quand, après la décision du Congrès de Berlin, cette province a été cédée à l'Autriche-Hongrie.

Pourquo l'Occident ne veut pas voir la vérité sur les crimes effectués sur les Serbes par les Croates et des Musulmans?

Les crimes des Croates et des Musulmans sont attribués aux Serbes dans les mass media occidental, quoique les criminels soient les Croates et les Musulmans.

Enfin l'Occident a entrepris les sanctions contre la Serbie et le Monténégro en embrassant les champs économique, culturel, sportif, etc.

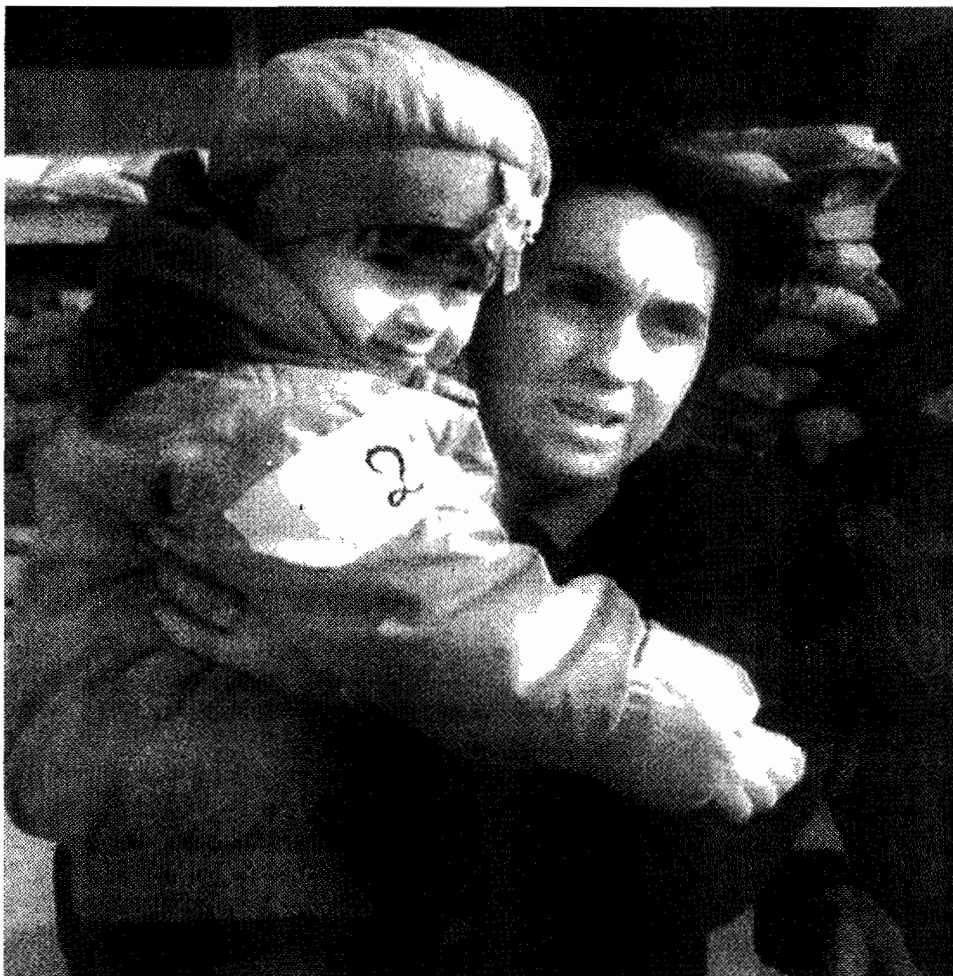
D'autre part, les Nations Unies ont interdit l'importation des armes dans le territoire de l'ancienne Yougoslavie, mais les Slovènes et les Croates, ainsi que les Musulmans continuent à en importer en grandes quantités et aussi au sud du Pacte Atlantique.

L'Assistance humanitaire qui arrive en Bosnie est à peu près toujours suivie par une quantité d'armes. Mais, à la fin la vérité doit pénétrer dans le monde.

L'Occident a soin de la position des minorités nationales dans la République Fédérative de Yougoslavie, tenant compte en premier lieu des Albanais du Kosovo, des Musulmans du Sandjak et des Hongrois en Voïvodine.

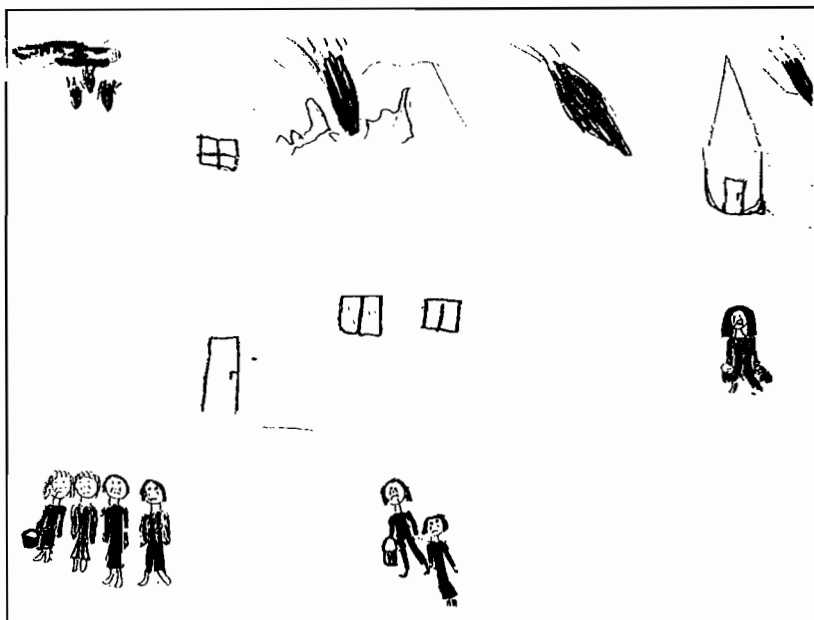
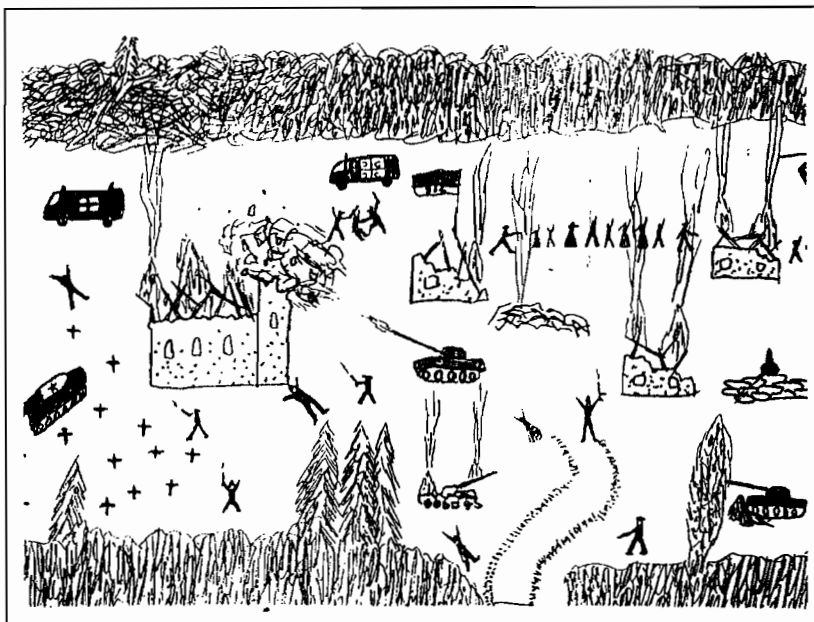
Cependant, il est bien connu que les minorités nationales en Yougoslavie ont tous les droits qu'ont aussi les Serbes et les Monténégrins. Il faut ajouter que moi-même aussi y 'appartiens à la minorité, parce que je proviens d'un mariage mixte. On peut régistrer en Yougoslavie de petites localités où vivent 26 peuples sans aucun problème du point de vue national.

«A Sarajevo c'è solo



Una donna bosniaca col suo bambino all'aeroporto di Sarajevo in attesa di prendere un aereo delle Nazioni Unite che la porterà a Parigi

morte e orrore»



Disegni di bambini di Sarajevo (per gentile concessione dell'Unicef)

Quant au Kosovo, je peux vous dire que j'y connais la situation très bien, ayant en vue que je tiens mes cours universitaires à Pristina à peu près depuis vingt ans.

Il est vrai que les Albanais y présentent aujourd'hui la majorité de la population. Pendant la Deuxième guerre mondiale les Serbes du Kosovo (occupé par l'Italie) ont été contraints à s'enfuir en sauvant la vie. En même temps plus de 200.000 Albanais d'Albanie, qui n'étaient jamais auparavant citoyens du Royaume de Yougoslavie, sont passés au Kosovo en quittant leur Pays natal. Après la guerre, le régime communiste a interdit le retour des Serbes et des Monténégrins au Kosovo.

A leur tour, les Albanais du Kosovo ont l'enseignement en leur langue à partir de l'école élémentaire jusqu'à l'Université, puis l'Académie des Sciences et des Beaux Arts, l'Institut d'Albanologie, les Archives d'Etat, Radio et Télévision, les théâtres, les presses quotidienne et périodique, l'Institut de publication des manuels scolaires en langue albanaise, maisons d'édition, associations culturelles et sportives, les juges, les employés, l'administration en langue albanaise.

Quant au travail (occupation), le rapport est 4:1 au profit des Albanais. L'inscription aux écoles moyennes et supérieures se développe suivant le même rapport.

Les Albanais ont la majorité dans les organes du pouvoir de la Province, ils ont aussi leurs représentants dans les organes de la République de Serbie et de Fédération, ainsi que dans tous les organes de l'ancien parti et de l'Etat Socialiste Fédérative de Yougoslavie. Ils se trouvent aussi à la tête du parti et de l'Etat même. De quel droit sont ils privés?

Cependant, une partie des Albanais ne désirent que l'annexion du Kosovo à l'Albanie, ce que la Serbie ne permettra jamais, parce qu'il s'agit du berceau du peuple serbe et du premier Etat serbe médiéval, où les Albanais sont arrivés au temps de la domination turque en se convertant, à savoir en passant à l'Islam.

L'alternative albanaise insiste de démontrer que les Albanais du Kosovo sont persécutés, ce qui n'est pas vrai. A se démontrer menacés, les Albanais ont assumé toutes les mesures illégales, par. ex., leurs enfants ne fréquentent pas les écoles, leurs employés ont laissé leurs travaux, un grand nombre s'occupe du commerce illégal.

Nous avons aussi la même situation dans le Sandjak. Il s'agit d'une région serbe dont la population est de langue serbe et de religion musulmane. Maintenant un grand nombre d'eux se trouve entre les Musulmans armés de Bosnie, qui combattent contre les Serbes, en s'engageant d'instituer une république islamique.

Quant à la province de Voïvodine, où il y a plusieurs minorités, ce sont seulement les Hongrois qui ne sont pas contents. Mais, en ce cas-ci il ne s'agit que d'une partie mineure.

Comme les Albanais, les Hongrois ont tous les droits culturels, économiques etc. Faisons mention seulement de l'Institut de Hungarologie à l'Université de Novi Sad et des représentants dans tous les organes du pouvoir. Soulignons aussi que le ministre de justice de la Yougoslavie Fédérale est à présent un Hongrois. Je connais

trés bien la situation des Serbes en Hongrie et je peux dire qu'ils n'ont pas de les droits dont peuvent jouir les Hongrois en Voïvodine.

Il n'est pas inconnu que le maréchal Tito avait organisé après la Deuxième guerre mondiale le Mouvement de Pays inalignés, qui était composé en grande partie des Pays islamiques. Ces Pays étaient favorisés de la part de Yougoslavie, mais en revanche ils envoient aujourd'hui les armes contre leurs amis d'autrefois.

Nous posons la question: Qu'a fait l'Occident en Europe Orientale après la Deuxième guerre mondiale? Rien, excepté la propagande. La guerre froide a provoqué quelques insurrections et seulement qui sont restées sans résultat.

Les grandes puissances occidentales et l'Eglise catholique s'engagent seulement d'éliminer le communisme en oubliant d'offrir l'assistance financière.

Les mêmes puissances occidentales n'ont rien fait entre les deux guerres mondiales au but d'éviter le renforcement des Pays fascistes et les grandes victimes humaines et matérielles causées par le grand conflit.

Une série d'événements politiques précédait la grande guerre: le nazisme en Allemagne et ses conséquences, la guerre en Abissinie, la guerre civile en Espagne.

Nous avons l'impression que la seule Petite Entente ait assumé certaines mesures pour éviter le danger, ce qui était impossible parce que les grandes puissances restaient indifférentes.

Quoique la Société des Nations eut proclamé la neutralité pendant la guerre civile en Espagne, elle ne pouvait pourtant empêcher l'activité des Pays fascistes et sauver la République d'Espagne. Nous soulignons que l'Espagne était membre de la Société des Nations. Le même cas est survenu aussi à l'Abissinie.

Après tout ce que nous avons exposé, nous demandons: quel droit a une Communauté économique de faire disparaître un Pays souverain, en ce cas, la Yougoslavie, en sachant qu'il s'agit d'un Pays qui n'est pas membre de la dite Communauté.

Les spécialistes juridiques yougoslaves on reçu la réponse, où l'on dit que le droit et les rapports internationaux cessent d'avoir la valeur à présent, parce qu'il s'agit d'une politique du jour.

Il est clair: la Communauté Economique Européenne a le soutien des Etats qui combattaient pendant la Deuxième guerre mondiale contre la Yougoslavie et aussi contre l'Occident démocratique.

Sans doute, entre les ennemis de Yougoslavie se trouve d'abord l'Allemagne, qui ne peut oublier les deux guerres perdues contre la Serbie.

L'Allemagne et l'Amérique exigent le procès juridique contre les criminels yougoslaves, en oubliant les crimes qu'elles ont déjà provoqués et effectués du Japon et du Moyen Orient jusqu'aux Balkans et à l'Europe Occidentale. La propagande électorale en Amérique se rappelle plusieurs fois à la situation en Yougoslavie en croyant pouvoir attirer les adhérents auxquels elle promet l'élimination des criminels serbes.

L'Amérique a oublié ses problèmes avec les noirs, tandis que quelques Pays discutent le problème yougoslave en négligeant en même temps les problèmes des minorités dans leurs propres Pays. Nous avons vu, par ex., que l'Autriche avait comme président un ancien nazi.

En négligeant un grand nombre d'exemples qui ont lieu aujourd'hui en Autriche, en Italie et en Allemagne, nous ne pouvons nous limiter exclusivement aux problèmes yougoslaves. Quant à l'ancienne Union Soviétique, elle possède de nombreux points névralgiques à être reordonnés.

En concluant, chers collègues, nous pouvons résumer que l'Europe Fédérale Unie ne sera pas prochainement si les grandes puissances continueront à réaliser leur politique à l'égard des petits Etats. Quant à la sécession, elle sera suivie en Europe, où il y a beaucoup de provinces névralgiques.

La Serbie et la Yougoslavie continueront à vivre, ayant en vue qu'elles étaient fondateurs et membres de la Société des Nations et des Nations Unies, quoiqu'elles soient jetées dehors.

La Yougoslavie n'était jamais agresseur et ne le sera jamais.

Nous souhaitons la paix et la collaboration avec tout le monde de bonne volonté. Nous ne dépendons pas de la Communauté Européenne, qui a rendu possible le morcellement de notre Pays.

Nous ne pouvons pas attendre encore 20 ans pour y être réadmis. Sans doute, nous pouvons aussi former notre Communauté Balkanique sans approbation des grandes puissances.

Il y a peu de jours j'ai eu l'occasion de participer à un symposium à l'étranger, où pour moi et mes collègues n'y a-t-il pas d'embargo. A cette occasion j'ai eu l'honneur de proposer la formation d'une Communauté des Etats Balkaniques.

Les peuples balkaniques en seront d'accord, nous aurons notre Communauté, n'ayant pas besoin de protection de la part des grandes puissances, parce que nous avons les capacités mentales et matérielles de construire notre avenir et tenir compte de nos intérêts.

Chers collègues, en spécialistes vous êtes invités à écrire l'histoire d'une manière objective et de présenter les deux parties de la médaille.

Je suis bien disposé à croire que notre Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe ait prévu à bientôt l'organisation d'une réunion scientifique concernant la crise yougoslave.

En ce cas-là, vous aurez la tâche de présenter le morcellement et la sécession yougoslave d'une façon impartiale, auxquels ont contribué les grandes puissances ayant à la tête l'organisation mondiale.

Ayant en vue que je ne suis pas dans la possibilité d'être entre vous à cette réunion scientifique internationale à cause de l'embargo appliqué contre mon Pays, je suis contraint à vous dire que ma participation dans notre Association doit rester inactive jusqu'à un temps plus favorable. En même temps je vous remercie de votre patience et de votre temps perdu.



MUSEO DEL VILLAGGIO DI BUCAREST

(A LIA)

di Gianfranco Conterio

Sulla riva dolcemente
degradante verso il lago
si estendono antiche case
provenienti dai più remoti
e sparsi villaggi
d'ogni angolo di Romania.

Sono casolati rustici
in legno, fango, pietra
che elevano al cielo
come neri cappelli
miseri tetti in paglia
e raccontano
la lontana storia
dei loro abitanti.

Nel greve e freddo
silenzio del mattino
sento aggirarsi
tra il variopinto turbine
di foglie dell'autunno,
i loro spiriti buoni
a sussurrare al vento
passati ricordi di rancori,
amori, timori e speranze
nella spietata realtà
d'una difficile esistenza

7 novembre 1992

UNE AVENTURE EN ALBION

LE CONDITIONNEMENT D'UN OUTRAGE

G. A. PORDEA

*Il n'est pas mal de couper une tête de
l'hydre de la calomnie dès qu'on en
trouve une qui remue.*

Voltaire

*Correspondance
28. 11. 1762*

Le 29 décembre 1985, le périodique londonien *The Sunday Times* publiait, sous la plume de son journaliste Jon Swain, un article diffamatoire visant principalement Monsieur X, député européen.

Il s'agissait d'un amalgame de propos calomnieux, brodés dans un style "sensationnel" autour d'une contrevérité. Monsieur X chargea aussitôt (début janvier 1986) le cabinet juridique anglais Hooper Holt & Co (spécialisé dans la diffamation) d'intenter en Grande-Bretagne une action en justice contre les responsables: l'auteur du texte incriminé et le Consortium du journal *The Times* (propriété, depuis 1981, de l'australien Rupert Murdoch).

Il fut concomitamment exigé du plaignant, en tant que citoyen français (non britannique) le dépôt d'une caution de 10.000 francs, somme remise par lui immédiatement à ses avocats. Ceux-ci l'assurèrent alors que le procès aurait lieu à Londres dans un délai de 12 à 18 mois, c'est-à-dire avant juillet 1987.

A la même époque, trois publications parisiennes avancèrent - au sujet de Monsieur X - des inexactitudes similaires à celles du *Times*; des procès leur furent

donc intentés par lui en France, et jugés dans des délais raisonnables en première instance et en appel.

Notamment deux actions consécutives contre *Le Matin de Paris* (qui fit faillite peu après), une autre contre un périodique peu connu ayant pour titre *Monde et Vie*, et une quatrième contre le quotidien Libération (qui eut à faire face par la suite à de graves difficultés financières amplement commentées par les médias).

Les huit décisions judiciaires dont il s'agit ont établi - chacune à son tour - péremptoirement et définitivement que ladite campagne de presse était axée exclusivement sur des falsifications et des dénaturations, des assertions sans preuves et des citations tronquées, ainsi que sur la mauvaise foi et l'intention de nuire.

Convaincus du délit de "diffamation publique grave", les prévenus (Claude Perdriel et Serge July, directeurs, (celui de *Monde et Vie* étant décédé à ce moment même) et les journalistes Agathe Logeart, Pierre Faillant dit 'de Villemarest', et Annette Lévy-Willard) furent condamnés à des amendes et d'importants dommages et intérêts au bénéfice de Monsieur X, de même qu'à supporter tous les frais et le paiement à chaque fois du coût des publications judiciaires dans trois journaux au choix du plaignant.

Moralement et matériellement, Monsieur X obtint donc en France une satisfaction intégrale: la reconnaissance multiple de la diffamation, le rétablissement en chaîne de la vérité, la condamnation pénale des délinquants et le bénéfice des réparations correspondantes. (Cette conclusion judiciaire globale, accablante dans l'ensemble pour les diffamateurs, explique le manque d'intérêt à mentionner le concept, l'origine et le motif des mensonges qui avaient été temporairement proférés). Par ailleurs, l'article publié dans Libération ayant repris textuellement les allégations du *Sunday Times* (Jon Swain), celles-ci se virent en fait démenties par la voie judiciaire, l'autorité de la chose jugée pouvant être considérée, à cet égard, comme acquise sur tout le territoire de la Communauté Européenne, y compris la Grande-Bretagne.

Ayant constaté, par conséquent, qu'il leur serait impossible, à leur tour, d'échapper - même en Angleterre - aux sanctions légales unanimement appliquées en France relativement à des agissements délictueux identiques aux leurs, - *Le Times* et Jon Swain s'employèrent, dès lors et pour commencer, à faire ajourner le procès qui leur était intenté, à plusieurs reprises et sous divers prétextes: maladie et intervention chirurgicale, déplacement professionnel, absence prolongée... Aux fausses allégations initiales, s'ajoutait ainsi la fuite devant les responsabilités.

Lorsque de nouveaux ajournements s'avèrent impraticables car suspects, et afin d'empêcher une fois pour toutes la matérialisation du procès, - *Le Times* et Jon Swain exigèrent le dépôt, par Monsieur X, d'une (deuxième) caution d'un montant de 755.000 francs; pour ce faire, ils renouvelèrent - par l'office de leur avocat - leurs assertions déjà débitées en les accompagnant de termes outrageants. (Calomnies et lâcheté, suivies donc d'injures). Le juge britannique fit partiellement droit à leur demande, en enjoignant au plaignant d'avoir à consigner 250.000 francs de caution nouvelle, en tant que condition préalable à la saisine effective, permettant d'envisager l'ouverture consécutive du procès.

Cette décision fut rendue à Londres insusceptible d'autre recours, lors de la protestation des avocats du plaignant, aussi bien au sujet de la garantie conditionnelle qu'à celui de son quantum. Ces derniers déclarèrent alors par écrit que ladite (deuxième) caution était "inusitée et exorbitante", et que - au cours de 35 ans de carrière dans des affaires de diffamation - ils ne s'étaient jamais heurtés à de pareils procédés.

Ceci se passait à la fin du mois de novembre 1987, près de deux années après la publication de l'article diffamatoire. Interrogés par Monsieur X sur les suites du litige au cas où il déposerait la deuxième caution exigée, ses avocats britanniques lui firent savoir: tout d'abord, que le procès pourrait alors avoir lieu dans les 12 à 18 mois, c'est-à-dire durant la quatrième année après le fait délictueux incriminé, mais qu'il était plus probable que les prévenus parviendraient à nouveau à le faire ajourner "indéfiniment", autrement dit jusqu'à la mort du plaignant, lorsque l'affaire se serait trouvée automatiquement éteinte.

Ensuite, que la (deuxième) caution devait servir de toute façon à couvrir les frais encourus, même par un procès qui n'aurait jamais eu lieu. Et, d'autre part que, suite à la demande en ce sens du *Times* et de Jon Swain, au juge habituel se substituerait en l'occurrence - si malgré tout le procès devait finalement se dérouler - un jury composé exclusivement de citoyens britanniques. Et enfin que, dans les circonstances données, les prévenus ne seraient pas appelés à fournir les preuves à l'appui de leurs allégations, mais qu'il incomberait au plaignant de prouver qu'ils avaient menti.

En tous points hors de l'ordre courant, la situation ainsi créée fut soumise par Monsieur X, pour consultation, à des experts juridiques français et anglais; ceux-ci constatèrent à l'unanimité qu'il s'agissait d'une impasse délibérément agencée afin que le *Times* et Jon Swain échappent à une condamnation certaine et inévitable; qu'elle était due à la conjonction de la mauvaise foi des prévenus et d'une justice manifestement d'exception; et que, conséquemment, se plier à l'exigence du dépôt de la (deuxième) caution équivalait pour le plaignant à un "acte suicidaire, voire démentiel". Sur ces fondements, Monsieur X se vit contraint de refuser de déposer les 250.000 francs requis, et l'affaire fut - pour cette unique raison - radiée, avant que son objet puisse être tant soit peu, non pas examiné, mais simplement pris théoriquement en considération.

Prétendant alors que la radiation était assimilée à un débouté (en langue anglaise les deux notions - mais non leurs contenus - sont désignées par le même terme: *dismiss*), le *Times* et Jon Swain ont exigé - et le juge britannique y a accédé - que Monsieur X paye leurs "frais", évalués par eux à 210.000 francs. (La séquence mensonges-dérobades-injures se voyait complétée par la tromperie). Cette tactique apparaissait indispensable aux prévenus, car seul un débouté (inexistant en l'occurrence) et non la radiation (qui seule avait eu lieu) autorisait à demander en France l'exequatur en la matière (c'est-à-dire l'ordonnance rendant exécutoire une décision étrangère). L'exequatur fut donc accordé par le tribunal français, sur la base de la mystification autour du terme *dismiss* (et certes en raison aussi du manque de vigilance à cet égard des représentants du plaignant). En appel,

cependant, lorsque la supercherie du *Times* et de Jon Swain fut dévoilée, l'exequatur fut catégoriquement refusé.

L'arrêt de la Cour d'Appel a invoqué à cet effet l'article 7 du Traité de Rome, qui interdit toute discrimination sur le terrain de la nationalité, ainsi que les articles 6 et 14 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, lesquels disposent que toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, dans un délai raisonnable, par un tribunal impartial et indépendant; qu'aucune discrimination ne saurait être fondée sur la fortune ou autre situation.

Tout en enregistrant le fait que, à l'origine, il ne s'était agi aucunement d'un débouté mais d'une radiation, à savoir du classement sans examen de l'affaire, et en contestant les taxes établies par la décision britannique pour "une affaire qui n'a pas été plaidée", l'arrêt de la Cour d'Appel du 27 septembre 1990 déclara "le point de vue de Monsieur X bien fondé". Il précisa que, en imposant à celui-ci le paiement d'une caution d'un montant particulièrement élevé eu égard à la nature du procès intenté par lui, le juge anglais l'avait privé de son droit, alors que le jugement en première instance relatif à l'exequatur avait été "contraire à l'ordre public".

Le magistrat français déboutait par conséquent le *Times* (et subsidiairement Jon Swain) de toutes ses demandes, le condamnait aux dépens et à payer à Monsieur X la somme de 10.000 francs.

En marge des actions en justice qu'il avait intentées (et gagnées), Monsieur X n'a pas manqué de réagir personnellement aussi, contre l'engrenage médiatique et judiciaire qui lui fut imposé en Angleterre, comme suite à l'agression prolongée du *Times* et de Jon Swain. Ininterrompue et d'ampleur, sa réaction se matérialisa comme suit:

Des lettres de protestation furent adressées au Premier Ministre et au Ministre de la Justice de Grande Bretagne; une conférence de presse fut organisée au Parlement Européen le 16 novembre 1988, ayant eu pour titre "Anomalies et carences du système judiciaire britannique"; deux allocutions furent prononcées à ce sujet en séances plénières de Parlement Européen; une vingtaine de résolutions, déclarations écrites et questions orales, furent déposées à Strasbourg et à Bruxelles, visant simultanément le Conseil et la Commission de la Communauté, ainsi que les douze Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres. (Ces documents ont eu pour titres, entre autres: "Procédures judiciaires britanniques exorbitant du droit commun", "Du terrorisme journalistique", "Le système judiciaire britannique en matière de poursuites pour délits de presse", "Une affaire d'abus de pouvoir judiciaire en Grande-Bretagne", "La nécessité pour la Communauté Européenne de prendre position au sujet du journal britannique *The Times*, coupable de banditisme journalistique", etc.).

Une pétition fut également présentée au Parlement Européen, dévoilant "les manquements et défaillances de la justice d'exception de l'un des Etats membres de la Communauté et la transgression par celui-ci des dispositions de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

En outre, de nombreux articles et interviews (une quarantaine de textes) traitant du même sujet et dans le même esprit sont parus, de 1988 à 1990, en France et à l'étranger (à Milan, Munich, Barcelone, Londres, New York ...).

Les méfaits du *Times* et de Jon Swain y ont été chaque fois circonstanciés et sévèrement dénoncés, de même que les choquantes singularités du système judiciaire britannique.

Pour finir, dans son livre *Problèmes Européens* (Paris 1989), Monsieur X a une fois de plus mis en lumière la nature de l'attaque du *Times* et de Jon Swain, ainsi que les conditions dans lesquelles s'était effectuée, en l'occurrence, la "complaisante inertie" de la justice britannique. Nommément visés à chaque fois, le journal londonien et ses représentants n'ont jamais osé y réagir. En échange, ils ont continué la série de leurs actions blâmables, tels le refus de publier une réponse de Monsieur X, accordé expressément par la justice française, le blocage (provisoire) de certains de ses biens et de ses comptes bancaires, l'insistance à véhiculer à tous moments de fausses allégations et des insultes.

Il convient de mentionner encore que des actions judiciaires parallèles devaient être intentées par Monsieur X, d'une part auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, au sujet du déni de justice dont il était l'objet en Grande-Bretagne, et d'autre part contre ses avocats londoniens. Ces derniers étaient, en effet, supposés devoir répondre de leur carence: notamment d'avoir omis de prévenir leur client de la possibilité qu'une deuxième caution "exorbitante" pourrait être exigée et que des jurés se verraient éventuellement supplantés au juge, ce après deux années d'une illicite stagnation procédurale; auquel cas leur client se serait certainement abstenu de s'aventurer sur un terrain judiciaire rappelant celui de l'univers *communiste*. Les textes (complexes) de ces deux actions judiciaires ont été entièrement rédigés par les avocats parisiens (rétribués spécialement pour ce travail). Néanmoins, il fut signalé à Monsieur X que les procédures en la matière étaient lentes et coûteuses; que, de surcroît, les décisions finales de la Cour des Droits de l'Homme étaient dépourvues de la force de la chose jugée, alors que les avocats britanniques étaient à même, quant à eux, d'invoquer - une fois poursuivis - le manque de précédents quant aux faits importunément intervenus et qui les avaient choqués tout autant. Pour ces raisons, et parce que à maintes reprises il a reçu publiquement la confirmation de la réprobation générale atteignant dans cette affaire *Times* et Jon Swain, Monsieur X a renoncé à ces deux actions qui s'avéraient donc superfétatoires.

Le susmentionné arrêt de la Cour d'Appel fut, de toute manière, exécutoire: quant au bien-fondé de la position de Monsieur X et au débouté correspondant, voire à la condamnation expresse de *Times*. L'ultérieur pourvoi en Cassation de ce dernier n'avait trait qu'à l'exequatur proprement-dit. Il devait en quelque sorte souligner une fois de plus "la médiocrité triviale du crime". Car pratiquement, pour avoir été soumis à un acte de brigandage qualifié et conséquemment avoir demandé, par les voies légales, son sanctionnement à travers ses auteurs, Monsieur X a dû dépenser en pure perte la somme de 220.000 francs (première caution, honoraires, fort élevés, taxes, formalités diverses, frais et déplacements...). Or, suivant la logique du "milieu", il importait que cette dépossession, jugée modique et demeurée dans l'ombre, fut doublée et dévoilée, en guise de parachèvement adéquat des forfaits perpétrés.

Tel quotidien parisien, qui en rendait compte, titrait son article de la sorte: "Une histoire hallucinante: Comment le Consortium du *Times* ajoute l'arnaque à la diffamation, avec la bénédiction de la justice britannique".

Sur le plan moral, la tentative de discredit qu'a représenté l'entreprise diffamatoire du *Times* (Jon Swain) n'a eu aucun effet. Sous tous les rapports, Monsieur X était hors d'atteinte, ainsi qu'il fut démontré partout et au plus haut niveau. Par contre, le délit s'est retourné contre les delinquants, en disqualifiant et le journal et son collaborateur.

Dans une interview accordée au *New York Spectator* (1987), Monsieur X avait dit avoir appris de ses devanciers et transmis à ses enfants le mépris de la malhonnêteté sous toutes ses formes, et particulièrement du mensonge. Cet obligatoire mépris, toujours présent chez lui à l'endroit du *Times* et de Jon Swain, se voit assorti de la pitié que soulèvent également l'indignité et la bassesse humaines. Sur le fond de la consternation que provoque un brutal coup porté traîtreusement par des ressortissants et des institutions d'un pays jusque-là aimé et respecté.

Pour ce qui est de la justice britannique, il suffit de mentionner l'éditorial du journal *Le Monde* du 13 mai 1992 intitulé "Injustices anglaises". On pouvait y lire ce qui suit: "La libération de Judith Ward, injustement condamnée en 1974 ... jette de nouveau une lumière crue sur le système judiciaire britannique. La jeune femme, aujourd'hui âgée de 43 ans, a perdu dix-huit années de sa vie en prison pour rien"; pour "des preuves inconsistantes, une instruction bâclée et partiiale" ... la "dissimulation d'un rapport médical", la "non présentation d'informations importantes", des "conclusions d'un prétendu expert scientifique, en réalité une sorte de charlatan"... "On reste confondu devant le légèreté avec laquelle la justice (britannique) s'est prononcée. (Ce) "cas n'est pas isolé, mais il est exemplaire, réunissant jusqu'à la caricature tout ce qui fait les plus grandes erreurs judiciaires. Il rejoint une liste déjà longue d'affaires semblables..."

Un total de 38 erreurs judiciaires recensées depuis octobre 1989"... - Et plus loin: "Judith Ward, qui a tenté de se suicider à deux reprises... a été libérée avec les "regrets" de la police du West Yorkshire"...

Ce tragique épisode a été également commenté par *Le Figaro* du 14 mai 1992 en ces termes: "Grande-Bretagne: la faillite du système judiciaire". "Preuves scientifiques irrecevables, aveux extorqués ou inventés" ... (Cette) "affaire n'est pas une exception. Judith Ward a passé 18 ans 2 mois et 27 jours dans les prisons de Sa Gracieuse Majesté. Elle était innocente". (Il s'agit) "d'un déni de justice flagrant ... Le ministre de l'intérieur reconnaît près de 800 dossiers (semblables) en cours d'examen."

C'est bel et bien le système de la justice (britannique) et ses méthodes, qui se sont révélés défaillants. (Face aux) "nombreuses dérives enregistrées, une commission royale d'enquête a été chargée de présenter un ensemble de mesures propres à améliorer le fonctionnement de la justice. Il était temps"... "Paddy Hill, l'un des 'six de Birmingham' (un autre innocenté, dans le tas, après quinze ans de prison gratuite) "se demande si les magistrats (britanniques) seraient admis à figurer comme juges dans un concours canin. Sa réponse est non".

L'argument selon lequel l'on est tenu de se plier aux coutumes locales - même en matière judiciaire - ne peut donc être invoqué, tant que ces coutumes - ainsi qu'il a été démontré dans les cas de Judith Ward , de Paddy Hill et de Monsieur X - sont contraires au bon sens, à la morale, à l'équité, au droit, à l'ordre public, et - bien sûr, dans ce dernier cas aux intérêts légitimes primordiaux du plaignant.

L'ensemble des procédés développés en Grande-Bretagne dans l'affaire contre le Sunday Times et Jon Swain se situe à l'opposé des plus élémentaires pratiques communément observées dans les pays civilisés. C'est à ce titre et, certes, en fonction de leur exceptionnelle gravité intrinsèque, que ces procédés soulevèrent une indignation publique générale. Il demeure cependant hautement fâcheux que les malfaiteurs désignés n'aient pu - en raison de la protection officielle dont ils ont bénéficié au détriment de la partie lésée - être poursuivis et châtiés effectivement chez eux en Grande Bretagne, là où leurs délits ont été commis.

De part sa nature et ses proportions, le multiple affront dont il s'agit demandait à être sommairement rappelé, et son pénible récit diffusé aussi largement que possible. Sur le plan européen communautaire, cette dénonciation revêt l'aspect d'un devoir: celui de prévenir tous ceux qui seraient susceptibles d'avoir recours à la justice anglaise, - autant d'éventuelles futures victimes.

L'ignominie est un phénomène marginal qui apparaît au grand jour sous des aspects très divers. Durant les sept dernières années, elle s'est abondamment manifestée à Londres, ainsi qu'il vient d'être exposé: avec le concours d'un journal qui se révéla de basse catégorie, d'un journaliste malhonnête, et d'une parodique pseudo-justice. Autrement dit, sous la forme d'une scandaleuse et pitoyable mascarade où John Bull fait piètre figure.

(Une quelconque tentative éventuelle d'autodisculpation de la part du *Times* ou de Jon Swain, par rapport à ce qui précède, ne saurait représenter qu'une récidive de leurs contrevérités; celles-ci n'appelleraient plus, le cas échéant, aucun commentaire).



Dr. SABIN MANUILA Dr. W. FILDERMAN

Former General Director of the Central Statistical Institute of Romania.

Former corresponding member of the Romanian Academy of Science and Medicine.

Member of the Internazionali Institute of Statistics.

Member of the International Institute of Sociology.

Former President of the Jewish Community of Romania.

Former President of the Federation of the Union of Jewish Communities in Romania.

Former President of the « Joint Distribution Committee » for Romania.

Former Member of the Romanian Parliament.

Regional development of the Jewish population in Romania

Precise and detailed figures concerning today's Jewish population of Rumania are not available. The reason for this amazing situation must be sought in the events of the last few decades, which on the one hand brought about repeated and radical change in Rumania's political frontiers, and on the other hand resulted in massive population moves both within that country and beyond its borders.

The present study has been elaborated under particularly difficult conditions, since the full consequences of historic developments have either not been recorded at all or else gauged only by indirect methods. Such data as might still exist are held by state authorities that make a practice of withholding statistic information. However, the authors feel they can contribute their own personal knowledge of the local situation, gained in the course of the positions they have held in Rumania, which kept them in permanent contact with the subject of this study. They feel that they are uniquely qualified to interpret available data, which are all too often deformed by would-be analysis of the problem.

General Data.

The changes that have intervened in Rumania's borders are generally known. Following the first world war that country doubled both its territory and its population. The events that immediately preceded and followed the second world war brought changes in Rumania's borders to the East, to the South, and to the North. The changes resulted in a radical alteration of the figures of Rumania's Jewish community, which the census of 1930 set at 756,930 (according to religious faith). At the end of the war — in 1945 — the number of Jews on today's Rumanian territory was calculated to be 355,972. (See the Charts at the end of this article). The latest census (November 28, 1956) set the figure at 144,198 (1). These three figures show clearly the declining tendency of Rumanian Jewry, as the result of political developments of the last twenty years.

The drop from the 1930 census figure to the post-war one is mainly due to border changes. From the number calculated as of 1945, the many who emigrated to Israel must be further deducted. The *Statistical Bulletin* of Israel (vol. 3, 1952-53, October-April) reported 128,609 new arrivals from Rumania between 1948 and August, 1952. The additional number who emigrated clandestinely from today's Rumanian territory cannot be determined; but it is assuredly considerable, since it is known that many fled in various directions over that period of time.

What is most difficult to evaluate is the numerical evolution of the Jews living in the territories granted by the 1946 Peace Conference of Paris to Soviet Russia. These territories comprise the whole of Bessarabia, Northern Bucovina, and the Hertza region of the District of Dorohoi, ceded to the Soviet Union on June 28, 1948. These territories jointly had a Jewish population of 275,419 in 1930 (calculated according to ethnical criteria), (*Analele Institutului Central de Statistică*, Bucarest 1942, pag. 348-349). Indeed, they are precisely the parts that had the greatest density of Jewish population of the entire country — 8.1 per cent: as against 4.0 per cent, the country's average.

(1) In the *Anuarul Statistic*, R.P.R., 1957, pg. 64, the population of Jewish «nationality» at 21 February, 1956, the day of the census, was that of 144,236 people.

When the advancing German and Rumanian armies reoccupied these Russian-held territories in the summer of 1941, it was found that part of the Jewish population had been evacuated by the Soviet authorities, and that some of the local Jews had fled voluntarily to the Soviet Union. These evacuees and refugees dispersed, and there is much evidence of their subsequent wanderings. A note in the archives of Dr. Filderman states: « In 1947, a delegate of the government of the Rumanian People's Republic who went to Moscow requested, upon his return to Bucarest, that assistance be provided for the 100,000 Rumanian Jews living in Russia. Dr. Filderman immediately intervened with the Joint Distribution Committee, but nothing could be done, on account of technical difficulties. »

Part of the Jews of Bessarabia and Bucovina were deported to Siberia. Dr. Bickel quotes an information given out by United Press from Berlin, which estimates the number of those deportees at 10,000. (1)

The territorial cessions that intervened about the time of the second world war resulted in the following shifts of Jewish populations:

Ceded to Soviet Russia (Bessarabia, Bucovina, and Hertza)	275,419	37.9%
Ceded to Hungary (Northern Transylvania)	138,917	19.1%
Ceded to Bulgaria (Southern Dobroudja) .	807	0.1%
Remaining in Rumania	312,972	42.9%
TOTAL	728,115	100 %

(See, *Analele*, pag. 340-341)

In other words, more than one half — fully 57.1 per cent — of Rumania's Jews (reckoned according to the ethnical criteria of the 1930 census) were lost to that country. Many of them lost all contact with the Rumanian State. This highly significant

(1) Dr. S. BICKEL: *The deportation to Siberia of Jewish survivors of Bessarabia and Northern Bucovina has been accomplished*, in the magazine *Viitorul Nostru* for April 6, 1954, p. 31.

fact must be taken into account whenever the numerical evolution of Rumania's Jewry is discussed.

Here, now, is the numerical evolution of the Jews according to regions. The general census of 1930 found that the territories of the « Old Kingdom » (pre-world-war-one) housed the following :

By (Ethnic nationality)	(Freely declared)	(by language : Yiddish)	(by Faith : Jewish or Mosaic)
Oltenia	3,305 93.7%	601 17.1%	3,523 100%
Muntenia	86,545 91.8%	19,842 21.0%	94,216 100%
Dobroudja	3,795 94.1%	1,816 45.0%	4,031 100%
Moldova	158,421 97.9%	109,654 67.6%	162,268 100%
TOTAL	252,066 95.4%	131,913 49.9%	264,038 100%

It is known that the nearest criterion for establishing the exact number of Jews in Rumania is that of their faith. The first stage of assimilation entails the loss of the mother-tongue. In the « Old Kingdom » fully 50.1 per cent of Jews had acquired the Rumanian language as their own vernacular. Of these, a small part (4.6 per cent) also became ethnically assimilated. It is unlikely that those of the Jewish faith whose mother tongue was Yiddish should have declared themselves to be of any other than the Jewish race, ethnically speaking, although this was theoretically possible, seeing that the ethnical origin was registered on the basis of the registrant's own free statement. (2)

The census of January 25, 1948 recorded neither the ethnical origin nor the faith of the registrants, but only their language. A total of 97,566 persons gave their mother tongue as Yiddish (the Hertza region and Southern Dobroudja were not included in that survey), as compared with 132,213 in 1930 (at which time both the Hertza region and Southern Dobroudja were included in the Survey).

The most recent census, that of January 23, 1956, gave the number of those of the Jewish race as 94,562, and of those whose

(2) Prof. FRANZ BURGDOFFER, in « Annals of the Central Institute of Statistics of Rumania », Vol. I, pp. 323-337 (Bucarest, 1942).

mother tongue was Yiddish as 19,804 (again neither Hertza nor Southern Dobroudja were included in the survey).

The oscillations between the above surveys are significant. Here are the figures for those whose mother tongue was given as Yiddish, for the two principal provinces, Moldova and Muntenia, as they appear in the three surveys :

1930	(Muntenia)	19,842	(Moldova)	109,654
1948	»	36,317 (1)	»	59,269
1956	»	4,824	»	14,585

According to the ethnical nationality, the figures are :

1930	(Muntenia)	86,545	(Moldova)	158,421
1956	»	46,771	»	46,179

In the interpretation of these figures, many factors must be taken into account, such as mass dislocation of populations, emigration, psychological influences (the political climate), natural demographic evolution, and even statistical techniques. Changes in the figures are essential : the figures for Muntenia show a drop from 1930 to 1956 that amounts to almost one half ; the figures for Moldova show a drop of almost two thirds. Hence the emigration of Jews was more intensive in the Eastern parts of Rumania (where the Jews were less assimilated) than in the West. Even more significant is the drop in proportion of those whose declared mother tongue was Yiddish. In Muntenia nearly 23 per cent of the Jews declared Yidish to be their mother tongue in 1930 ; in 1956 the percentage had dropped to 10.5 %. For Moldova, the figures are : 69.2 % for 1930 and 31.2 % for 1956.

The losses incurred as a direct result of the war have been estimated at 15,000 souls by the Jewish organizations of Rumania under the leadership of Dr. Filderman. (2) This figure includes the loss of some 3,000 lives suffered during the brief administration of the Iron Guard, and 3000-4000 (exact number not known) victims of the military reprisals of Iashi. It also

(1) Of which 33,516 in Bucharest.

(2) Dr. S. MANUILA - Dr. W. FILDERMAN, *Details concerning the number of Jews in Rumania*, Ms. 1956, p. 7.

includes the losses suffered by the population deported to Transnistria. Some 40,000 people were deported to Transnistria, and 30,000 of them returned eventually. Of the remaining 10,000 a part perished in Transnistria or in transit. Dr. Filderman gives the total of deaths on Rumanian territory or during the deportation as close to 15,000.

The figure for Bessarabia, Northern Bucovina, and the Hertza region, calculated in 1930, is 275,419. Of this total, about 100,000 withdrew into the interior of the Soviet Union as the German and Rumanian troops advanced in 1941. (1) (The report in which Dr. Filderman appealed for help from the Joint Distribution Committee gives the same figure: 100,000).

The census undertaken in 1941, after these regions were reoccupied, found that 126,000 Jews remained there. This shows a difference of 49,419. The totals are reached by adding the figures calculated on the basis of the 1930 census, and the figure given by the 1941 survey; hence they do not include the natural increase for 1930-1941. That is 49,419 is the probable figure of Jews who disappeared — partly as refugees and partly as victims of suppression.

Of the 126,000 Jews thus surveyed, 109,000 were in their turn deported to Transnistria. About one half of the latter (54,500 souls) are assumed to have perished.

The above estimates, made by the Jewish leaders of Rumania, show that the approximate loss of life among the Jews of Bessarabia, Northern Bucovina, and Hertza amounts to 103,919 souls (49,419 plus 54,500). This figure represents the Jews gone without a trace. The majority may be presumed to have been suppressed: a part — impossible to evaluate — retired into the Soviet Union. This figure, it should be noted, is larger than that of 100,000, which was given by Drs. E. Kulisher and W. Filderman.

The present Jewish population of Bessarabia, Northern Bucovina, and Hertza, should amount to 71,500, to which the 100,000 war-time refugees must probably be added, making the total of 171,500 (instead of the 275,419 shown by the 1930 census).

(1) Dr. EUGEN M. KULISHER, *The Displacement of Population in Europe*, Montreal, 1943.

Recent press reports indicate that the number of Jews now living in the cities in that region is equal to the pre-war figures for those urban areas.

Here, now, are the figures for the Jews of Bessarabia and Bucovina (inclusive of the Southern part of the latter province, which is still held by Rumania) :

	By ethnical origin;	Yiddish-speaking	By Jewish faith
Bessarabia	204,858 99.3%	201,278 97.5%	206,958 100%
Bucovina	92,492 99.3%	74,288 79.8%	93,101 100%

The figures for Bessarabia show the conservative character of the local Jews : fully 97.5 per cent of those identified by faith declared themselves to be both of Jewish race ethnically, and Yiddish-speaking.

In Bucovina, where the national consciousness of Jews is just as firm as in Bessarabia, it will be seen that, while 99.3 per cent declared themselves to be ethnically Jewish, only 79.8% indicated Yiddish as their mother tongue. This is because many Bucovina's Jews have German as their mother tongue.

For Transylvania, including Banat, Crishana, and Maramuresh), the 1930 census showed the following figures for the local Jews :

	Ethnical	Yiddish-speaking	Of Mosaic faith
Transylvania proper . . .	78,726 96.6%	52,008 63.8%	81,503 100%
Banat	11,248 80.1%	757 5.4%	14,043 100%
Crishana - Maramuresh . .	88,825 90.3%	58,510 60.1%	97,287 100%
TOTAL Transylvania . . .	178,799 92.7%	111,275 57.7%	192,833 100%

It will be seen that in Transylvania the national consciousness of the Jews shows great firmness. Only in Banat do close to 20 per cent of the Jews declare themselves to be of another

nationality (Magyar), whereas in Transylvania but 3.4 per cent declare themselves to be anything else than Jewish. As for Yiddish, it is the mother tongue of 60 per cent of the Jews in the North and East of Transylvania, but only of a minority in the West (5.4 % in Banat).

The developments of the second world war considerably influenced the Jews of Transylvania. The Vienna Diktat of 1940 awarded Northern Transylvania to Hungary. In 1930 there were 138,917 Jews living there (the figure of 148,295 appears to refer to those of Jewish faith). The Hungarian census of January 31, 1941, found 151,125 Jews living in that part. There were 54,538 left in Southern Transylvania. Those of Northern Transylvania were deported to Germany, to forced labor camps, with the exception of 14,000. There returned to Rumania a total of 44,000, which were found in various camps there at the end of the war. Hence there were altogether 58,000 survivors, and the rest of 90,295 perished.

The census of 23 November, 1956, showed the number of Jews to be :

	Ethnically	Yiddish-speaking
in Transylvania (including Crishana-Maramuresh).	34,959	9,118
in Banat.	7,776	610
TOTAL.	42,735	9,728

The data of the 1956 census do not allow a true comparison with those of 1930, in view of the wholly different conditions prevailing at the two surveys, and of the census techniques used in each case. We must however accept as a very real fact the general decline in the number of Jews — from 192,833 (by faith) found in 1930, to 42,735 (by ethnical affiliation) in 1956.

The figures for Banat are precious indications. In that province there were no losses by deportations or atrocities; yet the number of Jews declined considerably from 1930 to 1956. The

figure for 1930 (by faith) was 14,043, whereas it was (by ethnical origin) but 7776 in 1956. This drop is indicative of the intensity of the mass migration of Rumania's Jews in the years 1944-1956.

We know very little about the vital statistics of the Jewish population since 1940. The figures for the period 1931-1939 give an increase of 6917 or 0.9%, for the entire Jewish population of 728.115 (by ethnical nationality). (1)

Conclusions

1. — The total figure of the Jewish population of Rumania has been considerably reduced in the last twenty years. The losses are due to : territorial losses of that country ; anti-Jewish atrocities during the war years, both inside and outside the country ; atrocities committed by foreign armies and authorities, which for a time controlled Rumanian soil ; and, lastly, to intensive and prolonged migrations throughout the two decades.

2. — International political developments influenced considerably the relationship between the declared ethnical nationality, the Yiddish mother-tongue, and the Jewish faith of Jews in each of the regions of Rumania. The relationship between these three elements is essential in any appraisal of the situation.

3. — Yiddish as mother-tongue was declared by 68.5% of the Jews to the entire country who had given the Jewish faith as their religion. This percentage has varied both in time and in space. It is far lower in 1956 than in 1930 (23.7% as against 71.2%), when calculated in relation to the proportion between the ethnical nationality declared, and the maternal Yiddish. We have selected this criterion for the sake of comparison, since the 1956 census failed to record religious affiliations.

4. — The decrease in the number of Jews (death and missing) was evaluated by regions at 15,000 for the provinces of the « Old Kingdom », Southern Transylvania, and Southern Bucovina ; 103,919 for Bessarabia, Northern Bucovina, and the Hertza region of the Dorohoi district ; and 90,295 for Northern Transylvania, which was awarded by Hitler to Hungary. For the territories of Rumania as they were in 1939, Jewish losses (deaths

(1) Dr. S. MANUILA, *Studiu etnografic asupra populatiei României*, Bucurest, 1940, p. 99.

and missing) are estimated at a total of 209,214 (27% of the total number of Rumania's Jewry). It will be noted that Dr. Kulisher estimated that percentage to be 53%.

The losses are attributable as follows : 2 per cent to the Rumanian administration, 13 per cent to the German-Rumanian military action, and 12 per cent to the actions of the Hungarian government together with the German authorities.

5. — The general conclusions points to the fact that no other country that has at any time been to Nazi domination can show so large a proportion of survivors as does Rumania. (1)

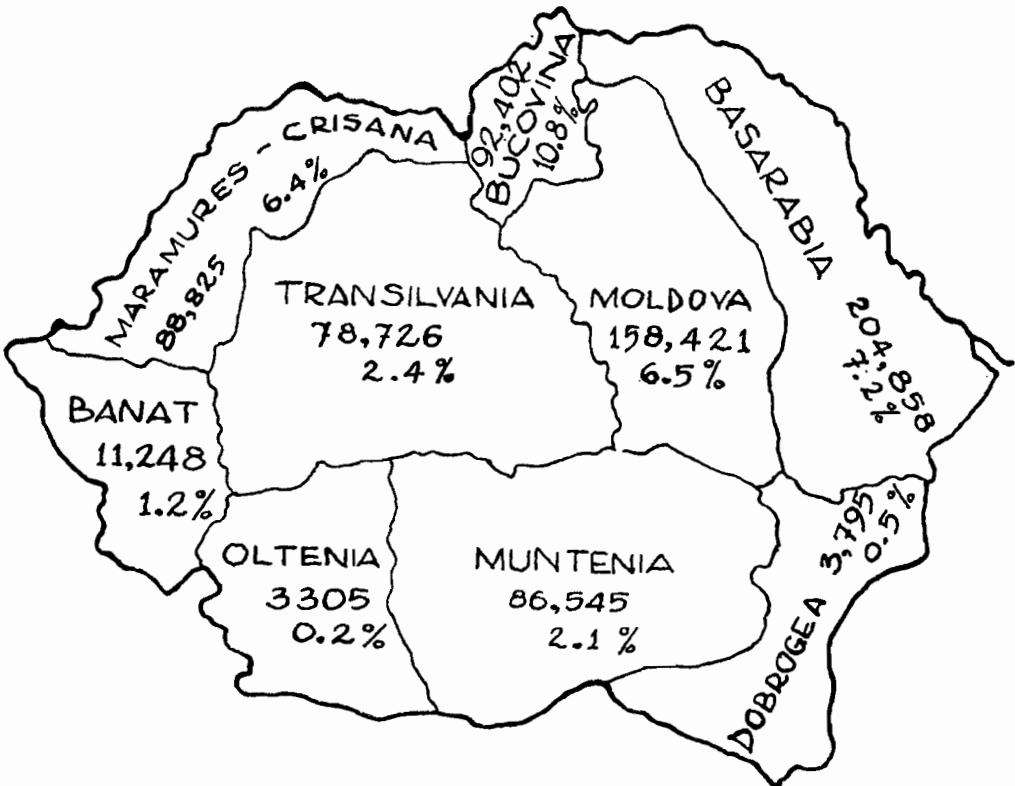
(1) Dr. W. FILDERMAN, *Situația numerică a Evreilor din România*, in « Jurnalul de Dimineața », Bucarest, August 10, 1946.

ROMANIA

1930 CENSUS

DISTRIBUTION OF JEWS BY HISTORICAL PROVINCES

	Total Jewish Population in Romania	% of total population of Romania
By Ethnic Nationality: (Free personal statement)	728,115 (96.2)	4.0%
By Religion:	756,930 (100%)	4.2%
By Mother Tongue: (Yiddish)	518,754 (68.5%)	2.9%



Figures within boundary lines represent number of Jews by nativity (ethnicity) and the % of Jews in the total population of each province

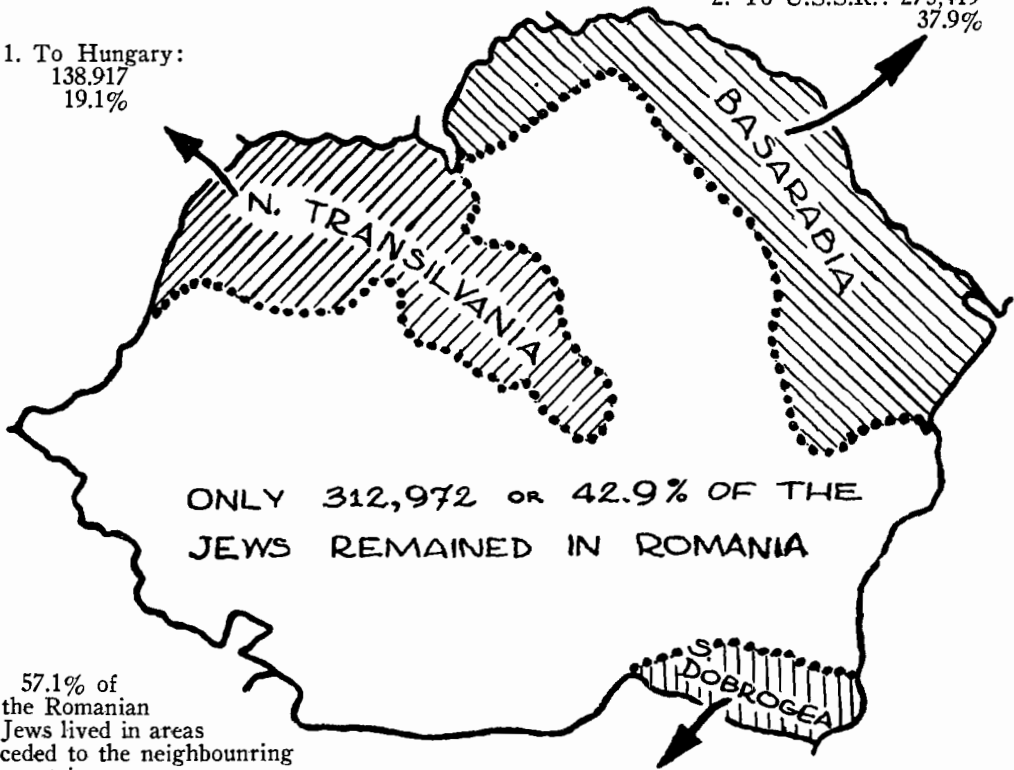
ROMANIA

1940-1945

JEWISH POPULATION CEDED DURING W.W. II

2. To U.S.S.R.: 275,419
37.9%

1. To Hungary:
138,917
19.1%



ONLY 312,972 OR 42.9% OF THE
JEWS REMAINED IN ROMANIA

57.1% of
the Romanian
Jews lived in areas
ceded to the neighbouring
countries

3. To Bulgaria: 807
0,1%

POSTWAR ROMANIA - 1945

1. Transilvania had 138,917 Jews in 1930. In 1945 there were 58,000. World War II decrease by Deaths and Migration was 90,295, or 60.9%
2. Basarabia, N. Bucovina and Hertza had 275,419 Jews in 1930. World War decrease by Deaths and Migration was 103,919 or 39.7% *
3. S. Dobrogea had 807 Jews in 1930. Too few for significance in change



* The wartime increase was produced by migration from USSR occupied provinces. Thus the real decrease in that area was closer to 23.9% than to 39.7%

COMMUNISME ET LIBÉRATION
EN EUROPE DE L'EST



REGARD
SUR
LE PARCOURS
ROUMAIN

PRÉSENTATION:
Victor Celteano



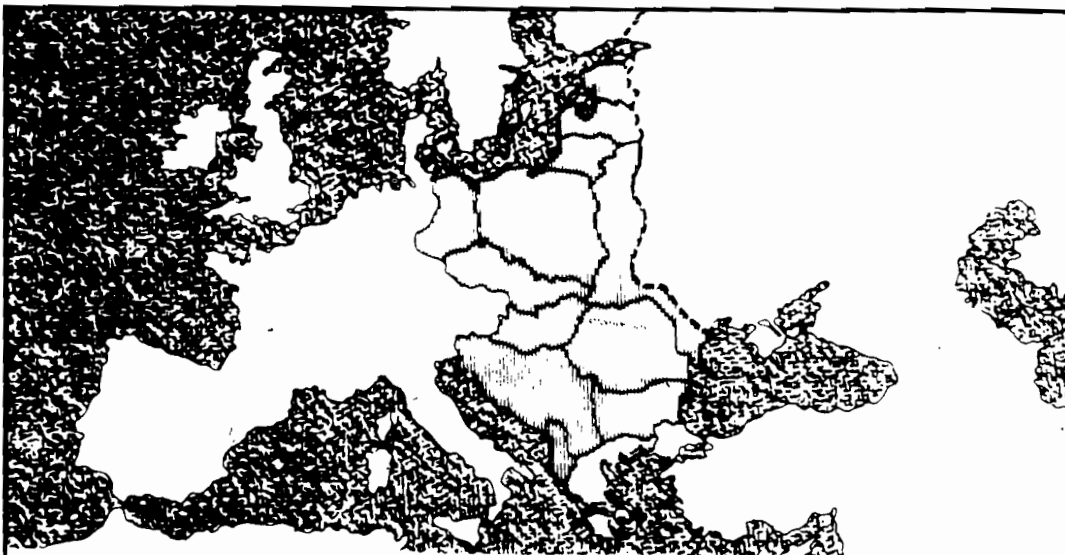
1992
EDITIONS EUROPA

Depuis sa récente libération d'une domination soviétique qui l'a marquée à la fois diversement et dans son ensemble, l'Europe de l'Est fait l'objet en Occident d'un examen prolongé qui se veut attentif; ce en vue de l'élaboration d'une formule pertinente de coopération continentale cohérente et viable.

L'analyse dont il s'agit n'est guère facile, en raison de la complexité du phénomène postcommuniste et de la spécificité nuancée des différentes réactions nationales à scruter. Des contradictions et des paradoxes s'y font jour, provoquant d'éventuelles dérives sectorielles, à même de fausser le jugement dans son intégralité.

C'est notamment le cas au sujet de la Roumanie, dont le parcours, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, a été souvent mal interprété, voire déformé, et dont la cause continue, par voie de conséquence, à être injustement desservie.

La présente étude se propose donc d'exposer les principaux faits roumains de cette époque tels qu'ils ont réellement eu lieu, et de rectifier les erreurs homologuées à tort. C'est là une simple question d'honnêteté, évoquant le "miroir de vérité" du concept saint-simonien.



Moscova, 9 Octombrie 1944

"Momentul era potrivit pentru a trata, așa că am spus: "Să aranjăm treburile noastre în Balcani. Armatele voastre sunt în România și în Bulgaria. Noi avem acolo interese, misiuni, agenți. Între noi nu trebuie să existe neînțelegeri pentru lucruri mărunte.

Cât privește Anglia și Rusia, ați fi de acord - l-am întrebat pe Stalin - ca voi să aveți o dominație de 90% asupra României, noi să avem 90% în Grecia și "fifty-fifty" cu voi în Jugoslavia?" În timp ce se traduceau cele de mai sus, am scris pe o jumătate de foaie de hârtie:

România: Rusia ia 90%; ceilalți iau 10%

Grecia: Marea Britanie (de acord cu Statele Unite) ia 90%; Rusia ia 10%

Jugoslavia și Ungaria: 50% - 50%

Bulgaria: Rusia ia 75%; ceilalți 25%.

Winston Churchill

"Cel de al doilea război mondial"

- Memorii

SUMARUL

J. C. Drăgan. *Probleme Europene: Axa franco-germana 1*

M. Vanku. *Lettre ouverte aux participants de la réunion scientifique à Florence 3*

G. Conterio. *Poesia 13*

G. A. Pordea. *Une aventure en Albion. Le conditionnement d'un outrage 14*

S. Manuila, W. Filderman. *Regional development of the Jewish population in Romania 21*